



Cessation du contrat de liquidité actuel et mise en oeuvre d'un nouveau contrat de liquidité

Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg – 12 avril 2010

1. Bilan du contrat de liquidité auquel il est mis fin

Il est mis fin, depuis le 14 mars 2010, au contrat de liquidité confié par la société SES à Banque Rothschild & Cie. A cette date, 15.071.941 euros et 0 titre figuraient au crédit du compte de liquidité.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, le 15 mars 2006, 12.000.000 euros et 0 titre avaient été affectés au crédit du compte de liquidité.

2. Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité

La société SES a par ailleurs décidé de confier prochainement au prestataire de services d'investissement BNP EXANE la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision en date du 1er octobre 2008.

Ce contrat de liquidité est prévu pour une durée indéterminée. Les moyens qui sont affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat de liquidité sont ceux disponibles à la clôture du précédent contrat (15.071.941 euros).